

LETTRE D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ET D'EMPLOIS 2024

Le conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts ;

Vu l'avis favorable du conseil académique de l'Université Gustave Eiffel du 22 juin 2023 ;

Vu la lettre d'orientation budgétaire et d'emplois 2024 telle que présentée en séance.

Considérant que la lettre d'orientation budgétaire et de campagne emploi 2024 présente à la fois la politique budgétaire globale de l'établissement pour 2024 et son volet concernant la politique d'emplois ;

Considérant que conformément aux statuts de l'université, un volet spécifique à chaque établissement-composante et école-membre figure en annexe de la lettre jointe à la présente délibération ;

Après avis et information des différentes instances de l'université, la lettre d'orientation budgétaire et d'emplois 2024 est présentée au conseil d'administration **pour approbation**.

Délibère

Article 1^{er}

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	29
Nombre d'abstentions	:	3
Nombre de votes pour	:	23
Nombre de votes contre	:	3

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
À Champs-sur-Marne, le 29 juin 2023



Gilles ROUSSEL

Champs-sur-Marne, le 15 juin 2023

Objet : Lettre d'orientation budgétaire et d'emplois 2024 (proposition au CA du 29 juin 2023)

Chères et chers collègues,

Conformément aux statuts de l'université, le Conseil d'Administration du 29 juin 2023 se prononce sur un document qui présente à la fois la politique budgétaire de l'établissement pour 2024 et son volet concernant la politique d'emplois. Une annexe spécifique à chaque établissement-composante et école-membre est jointe à cette lettre.

En application de la loi du 22 juillet 2013 et des statuts de l'université, le Conseil Académique délibérera le 22 juin 2023 sur une répartition prévisionnelle des enveloppes dédiées aux composantes. Le 29 juin 2023, le Conseil d'Administration se prononcera sur l'enveloppe globale prenant en compte la répartition proposée par le Conseil Académique. Cette enveloppe et sa répartition seront inscrites au budget initial qui sera soumis au vote du Conseil d'Administration de fin 2023.

1. Le point de départ : retours sur 2023

1.1. Le bilan financier de 2022

Le compte financier présenté au Conseil d'Administration du 14 mars 2023 fait état d'un **résultat négatif de 195 903,84 €**, et d'un **prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 6 326 K€** (contre un prélèvement de 14 900 K€ prévu au budget rectificatif de 2022). Le fonds de roulement de l'Université Gustave Eiffel s'élève ainsi fin 2022 à 40 999 K€.

La gestion a été marquée par :

- une augmentation de la masse salariale ;
- une augmentation des provisions sur passifs sociaux (avec un changement de méthode ayant un impact de 400K€ sur une augmentation globale de 1 328K€).

Les ressources propres sont pour leur part en augmentation, marquées notamment par le projet I-Site et les projets qui lui sont liés mais également par le dynamisme de l'apprentissage et de la formation continue dont les ressources sont en augmentation.

Les indicateurs financiers confirment **la soutenabilité budgétaire de l'université**, avec un fonds de roulement et une trésorerie qui restent confortables, mais dont il convient d'affiner l'analyse eu égard aux fonds réellement mobilisables et non fléchés.

1.2. Budget 2023 : les faits marquants

Sur le plan budgétaire, l'année 2023 a pour sa part été particulièrement marquée par **l'augmentation des dépenses de fluides et à nouveau de masse salariale**.

Le budget initial 2023 prévoyait ainsi pour les fluides des dépenses à hauteur de 3,9 M€, et celles-ci sont estimées d'ici la fin 2023 à 6,4 M€. Ces dépenses ont été compensées à hauteur de 0,9 M€ via un ajustement de la Subvention pour Charge de Service Public encaissé fin décembre 2022.

Le budget initial 2023 prévoyait également 200,7 M€ de dépenses de masse salariale globalisée, et les estimations du montant réellement exécuté s'élèvent à 203 M€, compte-tenu du coût de l'augmentation du point d'indice et de la revalorisation des contractuels.

Le soutien des tutelles est dans ce contexte indispensable afin de réaliser nos projets.

L'université a également engagé, comme évoqué dans la lettre d'orientation budgétaire et d'emplois votée en 2022, une trajectoire pour conforter l'augmentation de ses ressources propres, avec un ajustement des coûts et des prélèvements des contrats pour contribution aux recettes générales.

Par ailleurs, l'établissement a engagé une stratégie de sobriété, déclinée dans un plan de sobriété adressé à la tutelle MESR fin 2022.

Un budget rectificatif technique sera par ailleurs proposé au vote du conseil d'administration à l'automne 2023, permettant d'ajuster le budget au regard de l'augmentation des dépenses énergétiques non compensées, de l'évolution de la prévision d'exécution de la masse salariale (impact notamment de l'augmentation du point d'indice ainsi que des mesures prévues à la charte des contractuels), des ajustements de prévisions sur les opérations sous financement PIA et de la bascule de l'acquisition de l'Esiee en opérations pour compte de tiers. S'il n'est pas encore possible de mesurer l'impact précis de ce budget rectificatif sur le résultat 2023, cet impact dépendant notamment du niveau et calendrier des compensations attendues sur le coût de l'énergie et le supplément de masse salariale lié au point d'indice, une dégradation du résultat et un nouveau prélèvement sur le fonds de roulement pourraient survenir. La trésorerie et le fonds de roulement constatés au compte financier étant cependant plus élevés qu'anticipés lors de la construction du budget initial, le fonds de roulement à fin 2023 devrait être supérieur à celui prévu en budget initial. Cependant le résultat risque d'être dégradé. Aussi, ces éléments imposent une gestion prudentielle et un soutien des tutelles afin de maintenir la soutenabilité budgétaire de l'établissement.

Le soutien des tutelles a jusqu'alors été notable. Ainsi, des compensations ont été reçues au titre notamment de l'augmentation du point d'indice de +3,5 % en juillet 2022 et des surcoûts énergétiques. Cependant ce soutien n'a pas permis de couvrir complètement le surcroît de charges et l'université a dû recourir à ses ressources propres : compensation de 0,9 M€ sur les fluides (financement MESR) pour un surcoût évalué à plus 2,5 M€ entre le montant prévu au BI2023 (3,9 M€) et la prévision de dépenses réelles à fin 2023 (6,4 M€); absence de compensation de l'augmentation du point d'indice en 2022 ; compensation n'intégrant pas la masse salariale des contractuels hors plafond sur le périmètre MTECT. Un niveau de compensation équivalent serait ainsi souhaitable quel que soit le ministère.

1.3. Les chantiers en cours en 2023

1.3.1. Les chantiers de la chaîne financière

Dans ce contexte très contraint, ont été initiés de nombreux chantiers.

L'année 2023 a ainsi vu l'initiation du nouveau chantier de **réorganisation de la chaîne financière**. Des groupes de travail ont été mis en place à partir de mars 2023, associant progressivement les parties prenantes, afin de proposer à l'arbitrage de la présidence des scénarios d'organisation de la direction des affaires financières d'une part et des process de la chaîne financière d'autre part. Ce chantier se poursuivra toute l'année 2023. Une première étape de cette réorganisation a vu la mise en place d'un dialogue unifié avec l'ensemble des composantes en mai-juin 2023, permettant d'éclairer les demandes budgétaires en fonctionnement et investissement, ainsi que les demandes de postes qui seront formulées à la rentrée. Cette étape figure dans le calendrier budgétaire révisé qui a été présenté aux instances au printemps 2023. L'étape suivante s'incarnera dans la refonte de la structuration budgétaire à l'horizon 2025 : l'objectif est de construire une organisation budgétaire reflétant les missions de l'établissement (formation, recherche, gouvernance, fonction soutien et support), et permettant un pilotage facilité de celles-ci.

Une direction de la commande publique a également été créée en octobre 2022, permettant de garantir la séparation effective des processus achats et marchés de la direction des affaires financières.

Il est par ailleurs créé un **comité de pilotage des risques budgétaires et comptables**, désigné « Comité des risques » et chargé du pilotage et du suivi de la mise en œuvre du contrôle interne budgétaire (CIB) et du contrôle interne comptable (CIC).

Il a notamment pour missions :

- de définir la politique de maîtrise des risques de l'établissement,
- de piloter et suivre les principaux risques,
- de définir la stratégie de couverture de ces risques,
- d'arbitrer les priorités d'action, élaborer et suivre une feuille de route pluriannuelle, d'élaborer et utiliser des concepts partagés (norme et vocabulaire) et des outils communs (cartographies et plan d'actions),
- à terme, de piloter l'articulation entre le contrôle interne et l'audit.

L'enjeu global de ces chantiers est à la fois **d'harmoniser et de simplifier**. Ces réorganisations nécessaires à la consolidation de l'établissement offrent également une opportunité pour réfléchir collectivement à la mise en place des processus sur lesquels devra s'appuyer notre organisation, processus plus simples visant à faciliter le quotidien de l'ensemble des personnels. Cette simplification est un des objectifs prioritaires de l'établissement.

Dans ce cadre, 4 chantiers ont d'ores et déjà été identifiés et lancés en s'appuyant sur l'expertise des différents services. Ils concernent

- l'organisation des colloques
- un protocole ordonnateur-comptable concernant la paie
- la simplification du plan de prévention
- l'organisation des missions des agents

1.3.2. Les ressources humaines

Lundi 20 mars 2023, Cécile Poisson était victime d'un féminicide. Cet acte qui a marqué très fortement notre communauté renforce s'il en était besoin **notre engagement pour faire diminuer la violence sous ses formes universelles et sous les formes qui s'exercent spécifiquement sur les femmes**. Pendant l'année 2022, le dispositif interne de signalement de toutes les formes de violences et discriminations a été saisi deux fois plus que l'année précédente. Cela montre qu'il est davantage connu grâce aux efforts de sensibilisation déployés dans l'établissement. Le bilan de la première année de mise en place du plan de formation à la lutte contre les violences et les stéréotypes a aussi été réalisé et les dispositifs de signalement de l'établissement sont en cours de redéfinition pour mieux accompagner les victimes.

Sur le plan de la politique RH, les travaux se sont poursuivis sur **le règlement intérieur**. Le règlement intérieur de l'Université Gustave Eiffel concerne tous les aspects de la vie dans l'établissement. Il a pour objet de fixer les règles de comportement, de discipline intérieure, d'organisation du travail, d'hygiène et de sécurité au sein de l'université. Ce règlement intérieur couvrira ainsi l'ensemble des usagers et des personnels, sans remettre en cause les dispositions particulières du statut de certains personnels, comme par exemple, le temps de travail des enseignants, ni les spécificités statutaires des enseignants-chercheurs et des personnels du groupe fermé d'ESIEE-Paris, pour ne citer qu'elles. Initiée en 2021, la réflexion aboutit à la proposition au vote du CSA de mai 2023 du règlement intérieur qui traite de l'organisation du temps de travail, ou encore des périodes de fermeture, pour une mise en œuvre en septembre 2024.

Des travaux ont également été menés concernant **les personnels contractuels**.

Partant du constat d'une diversification importante des ressources propres de l'établissement conduisant à recruter de plus en plus de personnels contractuels, dont certains à durée indéterminée, l'Université Gustave Eiffel a souhaité mettre en place un cadre de gestion clair et transparent permettant d'améliorer l'attractivité de certains emplois et d'offrir à ces personnels des perspectives de carrière et d'évolution de rémunération.

Cette charte de gestion des personnels contractuels vise en effet à :

- mettre en place des règles transparentes de gestion des personnels contractuels reconnaissant la place de ces derniers dans le fonctionnement de l'établissement ;
- garantir une employabilité durable aux personnels contractuels et accompagner celles et ceux qui le souhaitent vers l'accès à des emplois de fonctionnaires, quand cela est possible ;
- sécuriser les parcours professionnels des agents contractuels en leur donnant des repères quant à leur situation, et en garantissant le développement de leurs compétences.

1.4. De nouvelles ressources importantes via les projets PIA

Le compte financier 2022 montre l'importance de nos ressources propres, et tout particulièrement des projets du PIA puis de France 2030.

Si l'I-SITE FUTURE couvre tous les chantiers stratégiques de l'université, les autres projets apportent chacun des moyens au service d'une dimension particulière de cette stratégie. Trois nouveaux projets ont été obtenus entre la fin 2022 et début 2023, s'attachant à accompagner la mission de formation de l'établissement et son évolution.

C'est le cas de **AVID « apprendre pour la ville durable »**. Le projet vise donc à transformer les parcours de formation initiale en premier cycle universitaire (licences et premier cycle d'ingénieurs) : il s'agit d'une part, pour les parcours en lien avec la ville ou un domaine d'activité urbaine (construction, transport, gestion des réseaux services à la personne...), de former les futurs professionnels acteurs de la ville durable. D'autre part, il s'agit d'introduire dans les parcours de formation initiale plus disciplinaire (mathématiques, lettres...) des éléments de sensibilisation systématique aux enjeux de la ville durable en mettant à disposition des ressources pédagogiques adaptées.

Le projet **FORCOVD vise pour sa part à développer une offre de formation continue** sur la thématique des villes et des territoires durables, adossée aux derniers travaux et résultats en matière de recherche. Il s'agit ainsi de proposer, dans un catalogue unique, des formations courtes originales, adossées aux dernières connaissances de la recherche mais aussi la mise en situation, l'observation et les témoignages.

Sur le plan de l'innovation, dans le continuum de nos activités de recherche, **le projet Sci-Ty a également été lauréat de l'appel à projets « prématuration-maturation »**. Il est porté par l'Université Gustave Eiffel pour le volet « prématuration » et par la SATT Ergané pour le volet « maturation ». Il associe une vingtaine de partenaires au niveau national et en lien avec nos campus. L'objectif de ce projet est de développer et renforcer le soutien à la création de produits et services innovants pour la ville durable et la mobilité afin d'accélérer la transformation de notre économie à l'horizon de la neutralité carbone. Le projet Sci-ty, la Deep tech pour les villes et mobilités de demain, vise à soutenir de multiples projets d'innovation pour favoriser leur transfert vers le monde socio-économique en créant une communauté d'experts et d'innovateurs au niveau national et à l'échelle des territoires (experts, scientifiques, collectivités et habitants, acteurs socio-économiques).

Des projets plus territorialisés de soutien à l'innovation ont aussi associé l'Université Gustave Eiffel dans le cadre des Pôles Universitaires d'Innovation. L'implication de l'établissement dans ces projets traduit l'importance de ces ancrages régionaux. Ainsi, l'Université participe aux projets PUI portés par la Comue Paris-Est Sup, Nantes Université, l'Université de Lille, l'Université Côte d'Azur et l'Université de Lyon.

Enfin, la visibilité de l'Université Gustave Eiffel sur les thématiques de la ville et des mobilités lui ont valu d'être mandatée par l'État pour co-piloter deux Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) en lien avec ces thématiques. L'Université Gustave Eiffel est par ailleurs impliquée au sein de plusieurs autres PEPR exploratoires, pour contribuer à la définition de leur feuille de route.

2. Le contexte et les chantiers de 2024

2.1. Le contexte de la préparation du budget 2024

En 2024, des incertitudes fortes demeurent. Elles concernent notamment l'évolution des prix de l'énergie et l'inflation. Les prévisions macroéconomiques de la Banque de France laissent présager un contexte d'accalmie sur les prix des matières premières énergétiques. De même, avec l'impact progressif du resserrement de la politique monétaire, l'inflation poursuivrait son recul. Il convient toutefois de garder une marge prudentielle, les tendances n'étant pas encore stabilisées.

Le budget devra également intégrer la mise en œuvre en année pleine de la revalorisation des personnels contractuels, évaluée à 2 M€, la revalorisation de 1,5% du point d'indice de la fonction publique (2,7 M€), qui interviendra le 1^{er} juillet prochain, et les mesures spécifiques prévues pour janvier 2024 (5 points supplémentaires pour tous, mesures dites "bas de grilles", revalorisation compensation transport etc).

Côté recettes, des incertitudes existent également sur le montant de la taxe d'apprentissage collecté, dans le cadre de la réforme de la collecte. Les entreprises ne règlent en effet plus directement leur solde de taxe d'apprentissage aux établissements bénéficiaires : ce sont les URSSAF et les MSA qui le collectent, en une seule fois. Les montants collectés sont reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui en assure la gestion. C'est la CDC qui verse ensuite aux établissements d'enseignement les montants indiqués par les entreprises, après déduction de frais de gestion. Les montants collectés ne seront donc connus qu'en juillet pour une part, et en septembre pour le solde.

Comme évoqué dans le compte financier, les ressources propres sont importantes pour l'établissement. La dynamique contractuelle devra donc être soutenue. Toutefois, la charge des personnels ne peut être alourdie et les besoins en ressources humaines sont essentiels, les missions de l'établissement reposant d'abord et avant tout sur les personnels. La masse salariale des agents relevant du MTECT sous plafond représente ainsi désormais 90 % de la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) du programme 190. Celle des agents relevant du MESR représente pour sa part 94% de la SCSP globalisée du programme 150. Ces niveaux qui dépassent le seuil d'alerte ne peuvent en aucun cas évoluer encore à la hausse.

2.2. Les principaux chantiers de 2024

2.2.1. La poursuite de l'organisation de l'établissement

L'année 2024 marquera la fin du chantier de la réorganisation de la chaîne financière, qui se poursuivra donc à l'automne 2023 et probablement au début 2024.

Si, ainsi qu'indiqué supra, l'université va engager un chantier de refonte du budget par mission pour une mise en place à l'horizon 2025, la démarche de regroupement de certains budgets est d'ores et déjà engagée. Ainsi, en 2023, les charges de gestion du bâtiment Bienvenue, gérées précédemment par l'unité budgétaire ex-IFSTTAR, ont été basculées vers le budget de la DGDIL pour une gestion mutualisée de l'ensemble des bâtiments du campus marnovallien (hors bâtiment Perrault – Esiee Paris). 2024 sera l'occasion de poursuivre cette politique de mise en commun des moyens en regroupant à la DGDIN sous une seule enveloppe les budgets consacrés aux infrastructures numériques. Ce budget, facilitant le pilotage, sera proposé au vote du CA de la fin 2023.

La réorganisation accordera également une place importante **à la mise en place d'une direction dédiée à l'accompagnement** des personnels chercheurs et enseignants-chercheurs dans le montage de projets, depuis les premières discussions en passant par la contractualisation, le suivi, l'exécution jusqu'à la valorisation. Ce sera un enjeu majeur de 2024. Les modalités de sa mise en place seront affinées en 2023, pour un démarrage en 2024 et un premier retour d'expérience à prévoir dans le courant de l'année 2024.

De plus, la réorganisation s'attachera à définir **des process communs de gestion des contrats de recherche et projets transformants** : les modalités de modélisation budgétaire, de programmation et d'exécution des contrats de recherche sont hétérogènes selon les périmètres historiques. Des règles de gestion harmonisée seront mises en place dès 2024. Il s'agira notamment d'avancer dans **la formalisation et l'harmonisation de la gestion des prélèvements**. Les prélèvements opérés sur les projets d'établissement financés par le PIA ou France 2030, les contrats de recherche et sur certaines ressources propres des composantes de formation et de recherche feront l'objet d'une formalisation permettant d'assurer transparence et lisibilité de leur montant et affectation, notamment entre hébergeur, gestionnaire et composantes de recherche (pour la recherche) ainsi qu'entre hébergeur et composantes de formation.

Toujours dans l'objectif d'harmoniser nos règles de fonctionnement, il sera proposé au conseil d'administration une délibération portant sur l'unification du seuil d'immobilisation applicable aux investissements de l'université. Cette mesure sera accompagnée d'une plus grande souplesse dans la bascule de crédits entre fonctionnement et investissement.

Une programmation pluriannuelle des contrats de recherche et projets transformant à forts enjeux budgétaires sera par ailleurs établie. Dès le budget rectificatif 2023, les projets sous financement PIA et France 2030 feront l'objet d'une programmation pluriannuelle dans le système d'information financière de l'université (SIFAC), avec saisie des prévisions budgétaires en dépenses et recettes sur les exercices 2023, 2024, 2025 et 2026. En 2024, il est prévu d'élargir la programmation budgétaire pluriannuelle aux contrats de recherche hors financement PIA, ainsi qu'aux projets immobiliers et numériques.

Côté RH, la discussion se poursuivra concernant l'harmonisation des régimes indemnitaires, et notamment avec le MTECT pour la déclinaison du RIPEC ou de son équivalent pour les personnels CR-DR relevant de sa tutelle. La proposition actuelle du MTECT est encore en discussion, et l'établissement se mobilise pour que la mise en œuvre du RIPEC se fasse dans l'esprit du texte, à savoir permettre les mobilités de ces chercheurs et chercheuses, sur la base d'un régime indemnitaire partagé. L'enjeu est celui d'une meilleure attractivité et lisibilité des carrières de ces personnels à un niveau interministériel et national. Par ailleurs, le chantier engagé de la revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS-ITA se prolongera.

Dans cette phase de transformations successives, il est essentiel d'accompagner les personnels. Il s'agira alors en 2024 de mettre en œuvre pleinement le projet GP-DS, lauréat de l'appel à projet IDEeS, afin d'amplifier et renforcer les trajectoires professionnelles de tous les agents, via

- un parcours d'intégration et du mentorat pour l'ensemble des statuts ;
- des programmes de mobilité interne ;
- du mentorat pour les publications scientifiques ;
- du mentorat pour les innovations pédagogiques.

2.2.2. Engager l'établissement dans la programmation pluriannuelle de ses investissements via l'élaboration de schémas directeurs importants

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont confrontés à la nécessité d'adapter, à court et moyen termes, les moyens dont ils disposent à l'évolution de leurs besoins. Les infrastructures, qu'elles soient immobilières, numériques ou scientifiques représentent une part très importante des moyens mis à disposition des établissements pour remplir leurs missions fondamentales. Cette importance se traduit par les montants financiers en matière d'investissement et de fonctionnement qui représentent souvent en masse, le second budget des établissements, après la masse salariale. Eu égard à l'importance des enjeux et dans le contexte inflationniste actuel, il est essentiel pour l'établissement de se doter d'un schéma directeur des infrastructures, qui permettra un pilotage séquencé des investissements nécessaires.

D'importants projets immobiliers sont notamment envisagés, sur différents campus de l'université :

- **sur Marne La Vallée**, Bâtiment Rabelais (Opération D'clic : aménagement sportif dans le bâtiment), Bois de l'étang (réfection des fenêtres et bardage), Lavoisier (réfection de la verrière et des ouvrants de ventilation), Camus (opération de jouvence des façades), IUT de Champs (travaux de la 1^{ère} tranche de travaux de la halle thermique), bâtiment ESIEE (programmation des 1ers travaux sur financement CPER), Erasme (opération 1^{ère} pierre financée par la Région), bâtiment ADN (étude et travaux d'amélioration de la ventilation des locaux de chimie), maison de la santé et des partenariats (poursuite de l'opération commune avec le CROUS avec 300 logements étudiants, 20 appartement pour « jeunes salariés », espaces de travail, co-working, cinéma.....) ;

- **sur le campus de Nantes**, la réhabilitation de la restauration, l'isolation extérieure et l'aménagement intérieur des bâtiments Bouguer et Darcy seront réalisés en 2024/2025 après les études et l'appel d'offres réalisables en 2023 (financé par le CPER à hauteur de 4 M€) ; le projet de plate-forme d'essais sur câbles pour les énergies marines renouvelables, en particulier les EMR flottantes, nécessitera également possiblement des compléments bâtimentaires ;

- **sur le campus de Lyon**, travaux de remplacement des centrales de traitement d'air du bâtiment L, L'et L'' avec son réseau de gaines, financement du déplacement du centre d'essai de Montagnole, rénovation du bâtiment H dans le cadre du projet CPER Mobexpe, pour permettre l'accueil de nouveaux moyens d'essai en créant des salles

de laboratoires et d'expérimentation, sur le site de Transpolis, rénovation du bâtiment 12 qui servira de démonstrateur pour le projet CPER Grid4Mobility ;

- **sur le campus Méditerranée**, accompagnement du laboratoire LBA sur le campus de Marseille pour les aménagements des nouveaux laboratoires après travaux dans les locaux de l'AMU.

2.2.3. La pérennisation de l'établissement

Nous allons proposer fin 2023, au CA d'engager l'établissement dans l'évaluation préalable à la sortie de l'expérimentation, vers un statut définitif d'EPSCP, de type grand établissement, avec un horizon de sortie au 1^{er} janvier 2025. Cette évaluation sera conduite par le HCERES, qui associera l'IGEDD.

Ce travail doit permettre de pérenniser l'organisation actuelle, et en particulier de valider définitivement les statuts, toute modification « substantielle » de ces derniers nécessitant une nouvelle phase d'expérimentation de 2 ans. L'enjeu n'est pas de faire la démonstration que l'établissement a complètement finalisé sa construction mais que les éléments sont mis en place pour y arriver. 6 références feront l'objet d'un suivi particulier :

- L'établissement public expérimental déploie une stratégie clairement définie, articulée à son positionnement et révélatrice d'un fort degré d'intégration institutionnelle des entités qui le composent ;
- La gouvernance de l'établissement public expérimental s'appuie sur une organisation, une communication et un système d'information adaptés à sa stratégie intégrative ;
- L'établissement public expérimental pilote la mise en œuvre de sa stratégie en s'appuyant sur des outils de projection prévisionnelle partagés, sur une programmation budgétaire intégrée et sur un dialogue de gestion interne structuré ;
- La politique des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent la stratégie intégrative de l'établissement public expérimental ;
- L'établissement public expérimental qualifie précisément les principaux résultats obtenus grâce à l'expérimentation ;
- L'établissement public expérimental s'est donné les moyens de répondre aux objectifs singuliers ayant justifié sa création.

L'établissement travaillera à l'automne 2023 avec ses personnels à la préparation de son rapport. Université PSL, Université Côte d'Azur, CY Université ont d'ores et déjà été évaluées favorablement. UPHF, Université Paris Saclay, UGA sont également en phase de préparation de la sortie de l'expérimentation

Ce calendrier permettra par ailleurs d'utiliser le travail réalisé au bénéfice de l'évaluation quinquennale de l'université par le Hcéres (vague E menée en 2024-2025), et notamment de déposer un projet scientifique et une offre de formation dans le cadre d'un établissement stabilisé institutionnellement.

2.2.4. Disposer de nouveaux moyens dans le cadre des Contrats d'Objectifs de Moyens et de Performances

L'Université Gustave Eiffel fait partie des premiers établissements avec lesquels le MESR déploiera les premiers **Contrats d'objectifs, de moyens et de performance**. Ces contrats vont progressivement prendre le relai du Dialogue Stratégique de Gestion qui existait jusqu'alors entre le ministère et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Pour la première fois, ils vont introduire un suivi des établissements quant à la poursuite d'objectifs prioritaires de politiques publiques.

Ces objectifs concernent :

- la mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de formations préparant les étudiants à exercer des métiers d'avenir, en tension ou en évolution ;
- le bien-être et la réussite des étudiants : santé, diversité, inclusion, accompagnements à la réussite ;
- le développement de la recherche et de l'innovation au meilleur niveau européen et international ;
- la mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la transition écologique et le développement soutenable dans l'ensemble de ses dimensions ;
- l'optimisation de la gestion et du pilotage de l'établissement.

Ces contrats d'objectif, de performance et de moyens apporteront un complément de financement fléché. L'Université Gustave Eiffel a soumis dans le cadre du COMP une demande de plus de 5M€, permettant de soutenir la mise en place d'un fonds de transition écologique dédié aux composantes de formation, de recherche, et aux services, l'obtention de contrats doctoraux complémentaires, le développement d'une filière dans le domaine de l'Intelligence artificielle (IA) qui va prendre une place centrale dans les métiers d'avenir, le soutien à la mobilité étudiante, notamment entre les campus ou encore le soutien à la mise en place du schéma directeur des infrastructures.

2.2.5. Conforter nos missions d'APP : la préparation de la Stratégie Appui aux Politiques Publiques et l'élaboration du COP avec le MTECT

Comme indiqué dans la précédente LOBE, l'année 2023 a vu le démarrage du dialogue pour l'élaboration de la Stratégie APP de l'établissement, d'une part, et du premier contrat pluriannuel d'objectifs et de performance (COP) avec le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT), sur la période 2023-2025, d'autre part.

La Stratégie APP actuellement en cours d'élaboration sera présentée au CAC avant fin 2023. Elle constituera le document de référence pour orienter l'action de l'université dans cette mission originale qui lui a été confiée dans ses statuts.

Le contrat d'objectifs et de performance marquera quant à lui une étape significative dans la vie de notre établissement avant que nous intégrions en 2026 le cycle de contractualisation multi-tutelles aligné sur le rythme des contrats de site du MESR. Il va rendre encore plus visibles les activités de l'Université Gustave Eiffel auprès des directions générales du MTECT et les objets de politiques publiques qu'elles permettent d'éclairer.

3. Les axes forts de la lettre d'orientation budgétaire et d'emplois

3.1. Conforter nos missions formation-recherche : des moyens additionnels aux composantes, y compris sur une base pluriannuelle via la mise en place des contrats d'objectifs et de moyens

L'Université Gustave Eiffel, 3 ans après sa création, a initié de nombreuses transformations autour d'ambitions stratégiques : internationalisation, lien formation-recherche, développement des partenariats et de l'innovation... Elle s'est principalement appuyée pour cela sur des appels à projets, en complément des dotations. Toutefois, les composantes de recherche et/ou de formation répondent de manière hétérogène à ces appels à projets d'une part, et la multiplication des appels à projets est mise en cause par les composantes elles-mêmes. Aussi, l'établissement souhaite poursuivre son inflexion pour sortir d'une logique du tout appel à projets, et initier des **Contrats internes d'Objectifs et de Moyens (COM) avec ses composantes**, accordant des moyens complémentaires sur trois ans à des projets en phase avec la stratégie de l'établissement et les objectifs prioritaires de politiques publiques qui structurent les COMP évoqués ci-dessus.

L'objectif est ainsi d'accorder des moyens additionnels aux composantes sur une base pluriannuelle, pour des actions spécifiques visant en particulier à intégrer les enjeux environnementaux. C'est également au titre de l'implication à l'appui aux politiques publiques que des moyens dédiés pourront être accordés aux composantes dans le cadre des COM, le sujet des transitions notamment sollicitant tout particulièrement l'éclairage scientifique. Les modalités de mise en œuvre de ces COM seront précisées à la rentrée, en fonction du retour du MESR au projet de COMP de l'université.

Les dotations, essentielles également pour le fonctionnement des composantes, seront elles aussi ajustées pour tenir compte de l'inflation et ne pas réduire la capacité à agir des composantes.

3.2. Des moyens à l'animation scientifique interne à l'établissement

L'université Gustave Eiffel a été créée le 1^{er} janvier 2020. Visant notamment le développement d'approches globales et systémiques, les synergies scientifiques entre les composantes sur l'ensemble des campus y tiennent une place centrale, et participent aussi de la construction et du développement de l'établissement.

De nombreux dispositifs d'animation ont été mis en œuvre ces dernières années mais la plupart des dispositifs d'animation transversale sont arrivés à échéance **et le moment est donc venu de relancer des dispositifs d'animation adaptés pour poursuivre la construction de l'université, en veillant à :**

- Faire le choix de la bonne « granularité » : un périmètre suffisant pour dépasser les frontières des composantes de recherche, mais qui permet de vraies synergies scientifiques, au-delà de la juxtaposition ;
- Laisser l'initiative aux équipes impliquées, de façon bottom-up ;
- Donner du temps : les synergies scientifiques se construisent dans le temps long, et nécessitent un travail de fond, parfois de longue haleine, pour obtenir des résultats de nature nouvelle ;
- Intégrer dans les dispositifs la dimension multicampus de l'université ;
- Soutenir des dispositifs dans leur diversité, sans limiter l'ambition des synergies à la seule interdisciplinarité, mais aussi au ressourcement disciplinaire ;
- Assurer également les moyens d'un support logistique de cette animation, au-delà des crédits de fonctionnement.

Des moyens conséquents seront ainsi dédiés à l'animation et l'activité scientifiques, essentielles au maintien d'une recherche originale, mobilisant les expertises et compétences variées de l'établissement, et soutenant aussi une offre de formation originale, adossée à la recherche. Les moyens de l'accompagnement des enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s seront également confortés, notamment via le CIPEN et des moyens dédiés des projets « formation » lauréats des récents appels à projets de France 2030.

3.3. Soutenir une politique d'investissements scientifiques

A l'Upem, les petits investissements étaient pris sur l'enveloppe attribuée au titre de la dotation (et votée en CAC), et un soutien additionnel aux plus gros investissements scientifiques était acquis, mais dans le cadre d'une enveloppe définie par la lettre d'orientation budgétaire (autour de 100K€).

A l'IFSTTAR, les investissements étaient arbitrés à la demande, et en partie via des dotations additionnelles, y compris pour les petits investissements. Sur la période 2020-2022, ces investissements se sont élevés à 4,7 M€ annuels pour un taux d'exécution moyen de 84 % (4,2 M€/an en CP pour un taux d'exécution de 69 %).

Dans le cadre de l'Université Gustave Eiffel, les enveloppes de dotations aux composantes sont votées en CAC, tout comme les moyens relatifs aux investissements scientifiques.

Pour tendre vers un fonctionnement harmonisé, il est donc proposé pour la programmation 2024 que :

- Les petits investissements fassent l'objet d'un complément de dotation aux composantes, après recension de l'ensemble des besoins et arbitrages ;
- Une enveloppe soit dédiée aux plus gros investissements, avec un montant lui aussi ajusté pour pouvoir continuer à soutenir une politique d'investissement scientifique.

3.4. Conforter la formation doctorale

La vie d'un établissement est, pour une part importante de ses activités, animée et soutenue par les enjeux de *formation à la recherche et par la recherche*. Il est essentiel pour l'Université Gustave Eiffel de continuer à renforcer sa politique de soutien à la formation doctorale, marqueur des liens entre formation et recherche, mais aussi première brique du déploiement de la formation sur les campus. Aussi, des moyens supplémentaires seront dédiés aux contrats doctoraux, via les crédits de l'I-Site mais aussi du COMP. Ils pourront permettre notamment de financer des candidats issus de nos Graduate Programs.

Le soutien au développement de la formation doctorale sur les campus, et notamment à l'articulation avec les écoles doctorales locales et l'accompagnement des doctorants, fera l'objet d'une analyse pour évaluer les moyens pertinents, en ressources humaines et en fonctionnement, à y consacrer.

3.5. Continuer à offrir des latitudes de recrutement

La campagne emplois restera contrainte par les éléments de contexte décrits en page 5 et limitée au renouvellement ou transformation des emplois de fonctionnaires devenus vacants. L'ensemble des demandes seront formulées via l'application campagne emplois, en cohérence avec la trajectoire engagée d'harmonisation des process.

Néanmoins, afin de soutenir les composantes de formation et de recherche, des postes d'ATER complémentaires ainsi que des emplois contractuels pour développer une activité nouvelle seront à nouveaux financés sur crédits I-Site ou ressources propres de l'établissement.

3.6. Dédier des moyens à l'amélioration du fonctionnement de l'établissement, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle : conforter les investissements en infrastructures, immobilières et numériques

Il sera important de veiller à ce que tous les usagers de l'Université Gustave Eiffel puissent, aujourd'hui comme demain, étudier, enseigner, chercher ou travailler dans des locaux adaptés à leurs besoins et conformes aux directives économiques ou environnementales en vigueur. Un accent particulier sera porté à la programmation d'investissements essentiels pour l'établissement, avec 3 axes :

- environnement (déchets, biodiversité),
- mobilités (accessibilité des sites en transports collectifs, pistes cyclables),
- qualité de vie au travail (développement du numérique, performance énergétique).

Ces projets se répartissent sur l'ensemble des campus, en lien avec les CPER des différents territoires.

Une commission Patrimoine, Immobilier, Numérique et Scientifique (PINS) a ainsi été créée pour travailler à cette programme pluriannuelle dans le cadre d'un schéma directeur.

4. La déclinaison des moyens

Comme cela a déjà été évoqué, le contexte de 2024 devra tenir compte des incertitudes quant aux évolutions des coûts de masse salariale et de fluides.

Les incertitudes quant au montant des Subventions pour Charges de Service Public et au niveau de la compensation de ces évolutions nous contraignent ainsi à travailler sur un scénario budgétaire réduit. Ce scénario bénéficie toutefois des latitudes permises par les crédits de l'I-Site et potentiellement du COMP.

Les axes de travail ont été exposés dans les paragraphes précédents et se concentrent autour des contrats d'objectifs et de moyens avec les composantes, des investissements et de l'animation scientifique; ils s'inscrivent également dans la continuité de 2023, à savoir une atténuation des dépenses via un engagement renforcé dans la sobriété et/ou l'efficacité énergétique, notamment avec les moyens supplémentaires octroyés par le COMP et déployés dans les COM avec les composantes.

Toutefois, il est également essentiel de bénéficier du soutien de nos tutelles pour pouvoir disposer de marges de manœuvre, en ne nous imposant pas une prise en charge intégrale des surcoûts qui nous contraindrait à un ralentissement très net de nos activités.

Compte tenu des incertitudes à ce jour relatives à ce soutien de nos tutelles, nous demandons toutefois aux services de construire leurs budgets dans la limite des crédits arbitrés favorablement en 2023.

4.1. Les moyens financiers

S'agissant des composantes de formation, nous proposons d'augmenter le volume global de la dotation financière à 780 000 €, sans modifier les règles d'attribution.

Concernant les formations en apprentissage, la dotation par apprenti pour la composante reste inchangée. Pour l'ensemble des conventions relatives à l'enseignement, le coût minimum de l'heure d'enseignement est maintenu pour 2024 à 127 € brut chargé. Ce coût est intégré dans la fiche de soutenabilité accompagnant tout nouveau projet de formation ou toute nouvelle demande de convention.

Comme annoncé, la préparation du budget initial 2024 des composantes de formation est révisée de manière à ce que le travail de mise à jour des fiches budgétaires ne soit plus réalisé qu'une fois l'an, au cours du premier trimestre de l'année 2024, les données réelles de 2023 (mises à jour au 1^{er} semestre 2023) servant de base à la préparation du budget initial. Toutefois, une révision de la prévision 2024 sera opérée en gestion après l'actualisation des fiches.

Cette nouvelle modalité de préparation sera accompagnée d'un rehaussement du taux d'installation des crédits lors de l'ouverture du budget, ce taux passant à 80 % au lieu des 2/3.

S'agissant des composantes de recherche, poursuite à nouveau en 2023 du système unifié de répartition des dotations aux composantes de recherche, qui permet une certaine harmonisation des financements sur la base d'un décompte des chercheurs. ses actifs. ves (ou assimilés) et une revalorisation des composantes SHS. Le niveau de la dotation est porté à 1 850 k€ pour intégrer les surcoûts de fonctionnement liés à l'inflation. 200 k€ viendront s'ajouter pour financer les petits investissements scientifiques (inférieurs à 50 k€).

Des budgets complémentaires seront octroyés aux composantes de recherche et de formation dès les arbitrages du COMP, dans le cadre de la mise en place des contrats d'objectifs et de moyens internes. Les actions envisagées par les composantes en faveur de la transition écologique ou des métiers en tension feront l'objet d'un engagement pluriannuel formalisé. Les modalités de mise en place de ces COM seront précisées à la rentrée.

Les appels à projets, harmonisés et structurés autour d'Actions Incitatives, seront quant à eux maintenus. Le volume global des Actions Incitatives Recherche, qui ont été repensées et harmonisées en 2022, restera donc au même niveau, soit 295 000 €. Le volume du financement des gratifications de stage, sur le périmètre de toute l'université et selon des procédures adaptées aux spécificités, sera pour sa part augmenté pour atteindre 400 000 € (+18%), avec la possibilité d'un double niveau de gratifications pour les stagiaires, offrant une attractivité accrue. L'enveloppe consacrée aux Actions Incitatives en Pédagogie restera également au même niveau de 160 000 €. Le budget des Actions Incitatives Internationales, aussi bien dans la dimension pédagogique, recherche, que d'insertion dans les réseaux sera lui aussi maintenu à 360 000 €, et le guichet unique de l'I-Site incitera au dépôt de projets présentant une dimension internationale forte, ce qui offrira des potentialités additionnelles de financement.

En complément, et de façon extrêmement notable, le dispositif de guichet unique de l'I-Site, doté d'une enveloppe d'un million d'euros, permettra de financer tout type de projet visant au rayonnement et à la transformation de l'établissement.

Le budget I-Site permettra aussi le soutien à l'animation scientifique, à hauteur de 100 000 € en 2024. L'enveloppe globale consacrée à l'animation scientifique sera portée à 200 000 € en 2024, pour permettre d'initier la dynamique.

Les besoins en investissements scientifiques, permettant de maintenir et de développer le potentiel expérimental de notre établissement, devront faire l'objet de demandes spécifiques des composantes de recherche. Les investissements dans nos infrastructures bâtementaires et numériques feront également l'objet d'un effort soutenu, afin de répondre aux demandes récurrentes de nos collègues quant à leur environnement de travail et d'améliorer l'exemplarité de notre établissement au regard de l'empreinte énergétique et environnementale de ces infrastructures. Le budget dédié à ces investissements sera de 8 M€.

4.2. Emplois 2024 : les emplois et la politique de ressources humaines

La priorité pour ce qui concerne les enseignant.es et enseignant.es-chercheurs.ses reste donnée dans la campagne emplois aux republications. Nous souhaitons toutefois ouvrir quelques latitudes supplémentaires dans les composantes et services à forte tension. Les demandes seront arbitrées de manière globale, toujours dans l'objectif d'adapter au mieux les profils aux besoins de recrutement des composantes et services et en veillant aux équilibres entre recherche et formation, soutien à ces activités et fonctions support.

Le niveau des arrivées et des départs sera comparable, de l'ordre d'une cinquantaine de personnes. Les concours de chargés de recherche et de directeurs de recherche continueront d'être organisés avec les mêmes ordres de grandeur qu'en 2023, c'est-à-dire à hauteur d'environ entre 10 et 15 en tout. Les arrivées d'ingénieur.e.s des corps « écologie » se destinant à faire de la recherche resteront soumises à un comité d'audition.

Les recrutements des personnels des corps ITA resteront également soutenus, afin de maintenir l'exercice corollaire de promotion à un bon niveau. Comme les années précédentes, la priorité en termes d'emplois BIATSS sera donnée à la republication des postes existants et devenus vacants au 1^{er} septembre 2023, aux transformations d'emplois existants (actuellement occupés par un agent titulaire ou contractuel) visant une amélioration de la qualification des personnes et des services, ainsi qu'à la résorption de la précarité.

Pour les promotions au grade de professeur.e des universités, les opportunités de repyramidage ouvertes par la LPR seront exploitées. La procédure sera à cet égard la même qu'en 2023, avec une mise à jour par les commissions permanentes des effectifs d'enseignant.e.s-chercheurs.ses habilité.e.s et un positionnement à la suite des agents. Les composantes de recherche et de formation, si elles le souhaitent, pourront également demander la transformation de postes de MCF en PR selon les modalités classiques permises par l'article 46-3. Il en va de même de la transformation des postes de PRAG en MCF permise par l'article 26-2, qui pourra aussi être demandée de la même façon par les composantes.

De même, l'ouverture éventuelle de nouvelles chaires de professeur.e.s juniors (PR ou DR) sera présentée en CAC, selon les modalités spécifiques définies pour l'Université Gustave Eiffel.

Le budget 2024 prévoira par ailleurs une augmentation notable du recrutement des doctorants, avec 65 contrats doctoraux sur financement établissement. 5 contrats doctoraux supplémentaires seront notamment financés par l'I-Site. Les candidatures des étudiant.e.s de nos *Graduate Program* feront l'objet d'un examen particulier, et alimenteront par ailleurs la dynamique du projet GP-DS, sans pour autant flécher de contrats doctoraux. 9 contrats doctoraux supplémentaires pourraient par ailleurs être obtenus dans le cadre du COMP. Les règles définies pour l'attribution des contrats doctoraux continueront donc de s'appliquer, avec les trois ensembles d'attribution suivants : les contrats doctoraux fléchés par école doctorale, les contrats fléchés sur un concours national, et les contrats non fléchés. Un budget sera également réservé pour le soutien financier aux collèges doctoraux et écoles doctorales dans lesquels l'Université Gustave Eiffel est co- accréditée. Un travail reste à mener pour consolider les éléments de politique doctorale de l'université, via l'ensemble de ses campus et collèges doctoraux.

Nous souhaitons de plus maintenir le recours aux emplois étudiants et continuer à développer l'apprentissage à l'université. Un financement régional a ainsi été obtenu pour 55 contrats étudiants pour l'année 2023-2024. Par ailleurs, nous souhaitons maintenir nos efforts en matière de soutien à la vie étudiante, permis par l'apport de la CVEC, mais également par les ressources de l'établissement.

Enfin, afin d'apporter un soutien supplémentaire aux composantes, qui contribuent à la bonne marche et au dynamisme de l'établissement, les recrutements statutaires seront complétés de recrutements sur financements I-Site et ressources propres.

Comme évoqué, 9 ATER supplémentaires ont déjà été financés en 2023. La programmation de l'I-Site gardera une enveloppe équivalente pour 2024. Il en est de même de l'enveloppe dédiée au recrutement de personnels contractuels afin que les collègues puissent se consacrer à des projets de recherche scientifique ou pédagogique en soutien au rayonnement et à la dynamique de l'établissement. 19 postes ont été financés en 2023, et un budget similaire sera à nouveau dédié à ces recrutements.

Le travail sur les compétences rares indispensables pour l'établissement et pouvant faire l'objet d'un recrutement en CDI devra être effectué. Ce travail doit s'initier également avec celui du modèle économique de nos plateformes. Le principe devra rester toutefois celui de la primauté de l'emploi titulaire, selon lequel les emplois permanents de l'État sont occupés par des fonctionnaires.

Annexe1 Document d'orientation de ESIEE-Paris

1. Contexte général

Après bientôt trois ans d'existence au sein de l'Université Gustave Eiffel dont la construction se poursuit, ESIEE Paris réussit à affirmer un positionnement original tant au sein de l'université que dans l'environnement national des écoles d'ingénieurs.

L'année 2023 marque une nouvelle étape structurante dans ce développement avec deux faits majeurs :

- l'intégration de l'ESIPE qui élève ESIEE Paris au rang de première école d'ingénieur en apprentissage mono-site en France, avec 3 000 élèves dont 1 200 apprentis et un spectre de formation élargi et cohérent ;
- le rachat par l'Etat de son bâtiment emblématique (dit bâtiment Perrault).

2. Bilan 2023

En décembre 2022, de nouveaux statuts d'ESIEE Paris et une nouvelle convention entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France et l'Université Gustave Eiffel ont été approuvés par le Conseil d'école ESIEE Paris, par le Conseil de l'ESIPE puis par le Conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel et par l'Assemblée générale des élus de la CCIR. En particulier, la délégation des formations de l'ESIPE à ESIEE Paris figure dans les nouveaux statuts.

Un dossier d'accréditation de l'école sur son nouveau périmètre a été déposé auprès de la CTI en avril 2023. A cette occasion, la demande d'ouverture en septembre 2024 d'une nouvelle filière sur le thème « données et applications » et sous statut FISEA (cycle ingénieur constitué d'une première année sous statut étudiant suivie de deux années sous statut apprenti) a été effectuée. La visite d'audit CTI a eu lieu les 5 et 6 juin 2023, et les résultats officiels de l'accréditation sont attendus pour début 2024. En parallèle, les travaux d'intégration des formations de l'ESIPE sont mis en œuvre d'un point de vue opérationnel pour permettre une rentrée unifiée en septembre 2023.

Le rachat du bâtiment Perrault par l'État pour le compte de l'université s'est concrétisé en 2023. Le prix d'achat du bâtiment, déterminé par France Domaine, est de 28,1 millions d'euros. Le financement est assuré par le CPER de la Région Ile-de-France signé le 6 juillet 2022 et dont l'enveloppe totale est de 30 M€. Le reliquat de l'enveloppe, qui s'élève donc à 1,9 millions d'euros, est destiné à financer des travaux de rénovation énergétique du bâtiment Perrault.

Les chantiers d'organisation avec l'université se sont poursuivis toute l'année, avec notamment un travail, auquel l'école attache une attention toute particulière, sur les grilles salariales et les carrières des personnels contractuels pour faire face aux problématiques de recrutement, mais également de stabilisation de ces personnels au sein de l'université et de l'école.

Par ailleurs, l'école accompagne l'université dans ses efforts de simplification des procédures administratives et s'engage dans des travaux de simplification de ses procédures internes.

Bilan budgétaire 2023

Lors de la clôture des comptes 2022, il a été constaté un excédent budgétaire de 1,953 M€ pour l'unité budgétaire ESIEE Paris, dont les deux tiers s'expliquent par des effets d'aubaine (changement de règles comptables sur l'apprentissage, et fin des effets de la crise sanitaire).

Ce résultat porte le niveau du fonds de réserve ESIEE Paris à plus de 3M€ à la fin de l'année 2023, sous réserve de consolidation définitive. Cela permet à l'école d'envisager l'utilisation d'une partie de son fonds de réserve pour financer des développements, en accord et concertation avec l'université (voir ci-dessous).

Le résultat budgétaire 2023 est encore incertain, notamment en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie qui a dépassé les prévisions retenues lors du montage du budget initial. Le budget rectifié 2023, approuvé par le Conseil d'école le 14 juin, montre un résultat négatif de -755 K€.

Les mécanismes régissant la construction du budget d'ESIEE Paris au sein du budget de l'université ont été précisés. Ils définissent le mode de révision de la subvention octroyée à l'école, ainsi que les niveaux de prélèvements effectués par l'université au titre des charges de personnel et de fonctionnement supportées.

3. Perspectives 2024

La propriété du bâtiment Perrault entrainera la réalisation de travaux pour améliorer la performance énergétique du bâtiment, financés sur le reliquat du CPER avec la région Ile-de-France.

Par ailleurs, pour faire face au développement de ses activités d'enseignement et de recherche, ESIEE Paris présentera un projet de rénovation des anciennes salles blanches devant permettre la création d'environ 1 650 m² supplémentaires au sein du bâtiment Perrault. Les études préparatoires pourront être lancées dès septembre 2023. Ce projet qui s'intègre dans le schéma directeur des infrastructures de l'université nécessitera un financement estimé à 2 M€, dont la moitié pourra être prise sur le fonds de réserve de l'école.

Compte tenu de ses résultats et pour répondre à ses différentes missions dans un contexte d'augmentation forte de l'activité et des effectifs élèves depuis plusieurs années, l'école proposera à la campagne emploi :

- la CDI-sation des deux seuls personnels du groupe fermé encore en CDD ;
- le remplacement des départs des permanents affectés à l'école ainsi que la création de 5 postes nouveaux, pour moitié sur des missions d'enseignement et pour moitié sur des missions administratives ou techniques, tous financés sur ressources propres ESIEE Paris.

La réflexion stratégique et les travaux sur l'attractivité de l'établissement auprès des personnels comme des étudiants seront poursuivis. A ce titre, l'école continuera à s'impliquer activement dans les travaux en cours au niveau de l'université sur la gestion et la rémunération des personnels contractuels.

L'école souhaite continuer à développer son implication dans la recherche via les composantes de recherche de l'université. Pour cela, tous les enseignants-chercheurs de l'école nouvellement recrutés seront affectés dans une composante de recherche dont l'Université Gustave Eiffel est tutelle.

Par ailleurs l'école met au service de la communauté universitaire les plateformes technologiques de pointe qu'elle gère, comme les salles blanches. Ces plateformes s'intègrent dans le schéma directeur des équipements scientifiques de l'université en cours d'élaboration, pour une vision articulée de ces équipements et une programmation pluriannuelle partagée des investissements.

Enfin, l'école maintient, pour 2023, le financement d'une bourse doctorale ESIEE Paris, ainsi que les dotations ESIEE Paris aux unités de recherche de l'université dans lesquelles ses enseignants-chercheurs sont affectés.

Annexe 2 Document d'orientation de l'EIVP

Contexte

L'EIVP est établissement-composante de l'Université Gustave Eiffel depuis le 1^{er} janvier 2020. En application de l'article 25.6 des statuts de l'université, les dispositions statutaires ont été précisées par une convention entre l'Université Gustave Eiffel et l'EIVP, signée le 13 décembre 2021.

Établissement public local d'initiative locale (régie municipale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière), l'EIVP a une totale autonomie de gestion. Depuis sa création, en 2006, son unique ressource publique récurrente est constituée par les subventions de la Ville de Paris. Un contrat d'objectifs est en discussion entre l'EIVP et sa tutelle pour la période 2022-2026. Ce contrat sera adossé à un scénario budgétaire donnant à l'établissement une visibilité sur ses moyens. La question des moyens, et en particulier de l'encadrement pédagogique par le corps professoral permanent de l'École, sera aussi au centre de l'évaluation par la Commission des titres d'ingénieur (Cti) qui se déroulera à partir de novembre 2023 (remise du RAE) et portera sur le titre d'ingénieur sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti. À l'occasion du renouvellement de l'accréditation par la Cti, le conseil d'administration de l'EIVP devra acter les orientations stratégiques de l'établissement-composante, en cohérence avec la stratégie de l'université.

L'université Gustave Eiffel a développé une offre de formation en génie urbain, totalisant douze niveaux de formation. Cette offre de formation est renforcée par la création d'une nouvelle mention, dérogatoire, de licence en génie urbain, ouverte au niveau L1 à la rentrée 2023. À l'initiative de la présidence de l'université, un processus de rattachement des formations universitaires en génie urbain à l'établissement-composante EIVP a été engagé. L'université Gustave Eiffel dispose ainsi d'un pôle de formation unique en France dans la spécialité, voire la discipline émergente, « génie urbain », totalisant près de 1.000 apprenants, comprenant l'ensemble des grades universitaires de la licence au doctorat, le cycle ingénieur et une palette de formations post-grade. La volonté partagée est de développer un pilotage, des projets et des axes de communication communs à l'ensemble de cette offre de formation, ainsi que son ancrage avec la recherche menée par l'université dans le champ de la ville durable, au cœur du projet scientifique de l'I-SITE FUTURE.

Bilan 2023

La réforme de la formation d'ingénieur en génie urbain

La réforme de la formation d'ingénieur en génie urbain est aujourd'hui entièrement déployée. Elle continue à bénéficier d'un fort accompagnement du CIPEN, avec un ingénieur pédagogique dédié à la formation d'ingénieur EIVP.

Dans une optique d'amélioration continue des programmes de formation, l'EIVP constitue six « centres de compétences », instances thématiques d'appui pour la proposition d'enseignements ou de programmes d'enseignements. Les enseignants-chercheurs et chercheurs de l'université y seront impliqués (en application de la convention relative à l'activité de recherche de l'EIVP, signée le 15 novembre 2022) aux côtés de représentants des entreprises et des collectivités et d'enseignants.

L'ouverture de la formation d'ingénieur en génie urbain sous statut d'apprenti

La formation a ouvert à la rentrée 2022. Elle est opérée par l'EIVP avec le service de formation d'apprentis de l'université, dans le cadre d'une convention signée le 21 juillet 2022 et qui sera avenantée en 2023 pour prendre en compte la diminution de la valeur d'amorçage et intégrer la cohorte 2023-2027. L'outil Studea est mis en commun pour le suivi des apprentis. Le SFA accompagne l'établissement pour structurer la remontée des coûts à France Compétences.

Le recrutement d'élèves apprentis reste un point de difficulté. Bien qu'elle ne soit pas directement impactée par la création du BUT, l'EIVP subit le contrecoup de la contraction du vivier.

Un cadre pour l'activité de recherche

L'EIVP fait converger ses procédures de recrutement d'enseignants-chercheurs avec celles de l'université. Les laboratoires sont associés à la rédaction de la fiche de poste et au recrutement.

La convention signée avec l'université le 15 novembre 2022 précise les conditions d'accueil des enseignants-chercheurs de l'EIVP dans les laboratoires de recherche de l'université ainsi que les modalités d'exercice de la cotutelle sur les laboratoires Lab'Urba et Lastig, par l'université, en son nom et au nom de l'EIVP.

Le colloque annuel de l'EIVP « Journées du génie urbain » (ex Université d'été) s'est inscrit en 2023 dans la programmation des FUTURE Days.

Le déploiement de Pégase pour les inscriptions

L'EIVP s'est jointe à la démarche de déploiement du logiciel de gestion de scolarité Pégase, pilotée par l'Université Gustave Eiffel pour ses composantes internes et ses écoles, dans le cadre du projet national PC-Scol. Depuis la rentrée 2022, les inscriptions dans les formations initiales de l'EIVP (ingénieur et assistant en architecture) sont gérées par l'université dans l'outil Pégase. L'université perçoit et reverse les frais de scolarité dans le cadre d'une convention, signée le 21 juillet 2022, qui sera avenantée en 2023 pour préciser les conditions d'utilisation de la CVEC collectée par l'université.

Un changement de direction et une remise à plat du programme de travail ont été annoncés au niveau national. Le déploiement de Pégase pour les formations universitaires est reporté d'au moins un an.

La protection des données personnelles

Véronique Juge, DPO de l'Université Gustave Eiffel a accepté d'être nommée officiellement DPO de l'EIVP auprès de la CNIL pour les traitements de données internes à l'École (à l'exclusion des données RH traitées par la Ville de Paris). Elle s'appuie sur le référent RGPD de l'École. Un programme de travail a été défini et un point mensuel d'étape est réalisé.

Le financement de la vie étudiante

Un accord a été trouvé sur les conditions d'utilisation de la CVEC acquittée par les élèves de l'EIVP. Une enveloppe sera fléchée pour des actions au bénéfice des élèves EIVP ou du campus de Paris, sur proposition de l'établissement-composante. Les élèves de l'EIVP ont accès aux services aux étudiants de l'université et peuvent présenter des demandes de financement au FSDIE.

Perspectives 2024

1- Ecosystème EIVP

L'EIVP souhaite pouvoir afficher, vis-à-vis des instances d'accréditation (Cti, CGE pour les Mastères spécialisés), des classeurs et des partenaires entreprises, un périmètre étendu comprenant les formations universitaires en génie urbain (897 apprenants inscrits à la rentrée 2022, cf état des effectifs ci-joint) ainsi que les « **centres de compétences** », instances thématiques d'appui pour la proposition d'enseignements ou de programmes d'enseignements, dans lesquels sont impliquées onze composantes de recherche de l'université¹.

Vis-à-vis de la Cti et de la CGE, l'EIVP souhaite pouvoir déclarer au titre de son corps professoral permanent les chercheurs et enseignants-chercheurs de l'université qui interviennent dans les enseignements du cycle ingénieur et des Mastères spécialisés.

Vis-à-vis des classeurs, l'EIVP vise une progression dans les classements nationaux d'écoles d'ingénieur. Revendiquer les forces de recherche des laboratoires impliqués dans la formation d'ingénieur y aiderait.

Vis-à-vis des partenaires entreprises, l'EIVP préconise une approche globale de la collecte du solde de taxe d'apprentissage (13%) et des partenariats structurants (chaires, parrainages) pour l'ensemble des formations en génie urbain.

2- Rattachement des formations en génie urbain

Entre l'EIVP établissement-composante et le département génie urbain, l'interconnaissance progresse et des modalités de travail s'installent peu à peu.

Le cadre juridique du rattachement des formations en génie urbain doit être clarifié et formalisé dans les meilleurs délais, pour la sécurité juridique des actes et la fluidité du fonctionnement.

La nouvelle licence en génie urbain ouvre au niveau L1 à la rentrée 2023 avec des moyens logistiques et humains faiblement dimensionnés.

L'ouverture de la nouvelle licence à la rentrée 2023 sera l'occasion de mettre en visibilité les formations en génie urbain, en mettant en exergue leur capacité à répondre aux enjeux de la transition écologique. Pour l'EIVP, le renforcement de la notoriété et de l'image de marque de l'École devra se traduire par une progression dans les classements d'écoles d'ingénieur, dans les choix des candidats aux concours d'entrée et dans le flux de candidatures, notamment pour les filières en apprentissage.

3- Recrutement d'enseignants-chercheurs

L'EIVP établissement-composante souhaite expérimenter le recrutement direct de ses enseignants-chercheurs par l'université. Pour un MCF contractuel, le régime souhaité est une rémunération calquée sur la grille et les éléments variables du personnel statutaire ainsi qu'un accès au CDI après une année probatoire. La faisabilité d'un recrutement sous statut de MCF, comme expérimenté à l'ENSG, serait également à étudier. La rémunération des personnels recrutés par l'université serait compensée par l'établissement-composante dans le cadre d'une convention financière. Ce dispositif pourrait créer des conditions favorables à un financement du mi-temps recherche par le MESR.

4- Ingénieur pédagogique

Depuis 2019, l'EIVP établissement-composante bénéficie d'un poste d'ingénieur pédagogique financé sur crédits I-SITE. Recruté par l'EIVP, sous l'autorité hiérarchique de la directrice de l'enseignement, l'ingénieur pédagogique est rattaché fonctionnellement au CIPEN. L'EIVP souhaite la reconduction du financement, avec pour l'ingénieur pédagogique un portefeuille de tâches répondant prioritairement aux besoins de l'établissement-composante.

¹ La liste des composantes de recherche impliquées est donnée par la convention du 15 novembre 2022 relative à l'organisation de l'activité de recherche à l'EIVP

5- Labellisation DDRS / accord de Grenoble

L'EIVP souhaite qu'une impulsion vigoureuse soit donnée à la démarche de labellisation DD&RS de l'université. L'établissement-composante est aujourd'hui pénalisé, car il faisait partie des établissements labellisés dans la première vague (2016) et a renoncé à postuler au renouvellement à titre individuel pour se fondre dans la démarche collective de l'université.

À l'instar de l'ENSG, l'EIVP se positionne sur l'accord de Grenoble porté par la Convention pour la Transition des Établissements du Supérieur (ex COP2 étudiante).

6- Évolution de l'offre de formation

L'EIVP a engagé une réflexion sur deux éléments de son offre de formation :

- La formation EPS-AA d'assistant en architecture (diplôme d'établissement post-bac en 3 ans, niveau L2/L3) ;
- Le double bi-cursus ingénieur-architecte / architecte-ingénieur (parcours de Master bi-diplômant, en partenariat avec l'ENSA Paris La Villette).

L'université est associée au pilotage de ces réflexions.

Plus spécifiquement :

- Une demande de financement d'un emploi de chef de projet pour la transformation de la formation EPS-AA ; le scénario-cible qui se dessine serait un parcours de licence professionnelle à articuler avec la LP ACPAE ;
- L'EAV&T sera associée à la réflexion sur l'évolution du double bi-cursus.

7- CRM

L'EIVP souhaite avancer dans la réflexion sur la mise en commun de l'outil CRM Eudonet, dans le cadre de la structuration de sa direction du développement.

8- Procédure disciplinaire applicables aux élèves et aux enseignants

Un travail pourra être engagé sur les procédures disciplinaires applicables aux élèves et enseignants de l'EIVP établissement-composante, pour prendre en compte les prérogatives et procédures de l'université et améliorer la capacité de réponse aux situations, notamment les cas de violences sexuelles.

Annexe 3 Document d'orientation de l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est

Contexte général

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-est est un établissement-composante de l'université Gustave Eiffel. Ce positionnement illustre le souhait de l'école d'être fortement intégrée dans le nouvel établissement expérimental tout en conservant son statut d'EPA et notamment la gestion de son budget et de ses ressources humaines conformément aux directives de son ministère de la Culture, son ministère de tutelle.

Bilan 2023

Comme toutes les ENSA françaises, l'école a été impactée par le mouvement étudiant qui s'est déclenché autour du mois de mars 2023 pour dénoncer le manque de moyens humains et financiers dans les écoles d'architecture. Une interruption de cours pendant 3 semaines a eu lieu pour les étudiants de L1, L2, L3 et M1. Seuls les M2 et post-master ont été épargnés.

En réaction, la ministre de la culture a écrit aux étudiants des ENSA, promis des mesures pour répondre aux demandes des étudiants et à celles des enseignants qui se sont agrégées à ces revendications. Elle est venue annoncer ces nouvelles mesures à l'école lors d'une visite à l'école mi-avril 2023. Pour information, sur les 3 millions d'Euros versés à titre exceptionnel, l'école a perçu un peu plus de 100 k€ à utiliser en tant qu'aides directes aux étudiants. A ce jour, il n'est pas sûr que cette subvention soit pérennisée et intégrée dans la SCSP.

Sur le plan institutionnel

. L'école a procédé au renouvellement de ses instances de gouvernance : conseil d'administration, conseil pédagogique et scientifique comprenant la commission des formations et de la vie étudiante, ainsi que la commission de la recherche.

. Les instances de dialogue social ont elles aussi été renouvelées avec la mise en place d'un CSA et de sa formation spécialisée.

. Un groupe de travail émanant de la CFVE (commission des formations et de la vie étudiante) et composé d'enseignants, d'étudiants et d'administratifs, a travaillé toute l'année universitaire en vue de mieux intégrer les questions environnementales dans la pédagogie et les activités de recherche de l'école. Une restitution de ce travail est programmée lors du séminaire enseignant le 30 juin.

. La convention liant l'école d'architecture et l'université a été approuvée à l'unanimité par le CSA et le CA de l'école. Il est prévu un passage dans les instances de Gustave Eiffel avant la fin de l'année civile. Elle détaille les modalités de collaboration réciproques entre l'école et l'université.

Parallèlement, une note stratégique a été rédigée par l'Eav&t en vue d'un échange avec le président de l'Université et les enseignants de l'école le 30 juin prochain.

Sur le plan pédagogique et de la formation

. la première promotion d'apprentis en master d'architecture a été diplômée en juillet 2022. Cette modalité de formation est en plein développement, avec 72 apprentis inscrits pour 2022-2023 dont 34 en licence.

. deux projets retenus dans le cadre du guichet unique I-site.

Sur le plan des ressources humaines

La campagne d'emplois 2023 a abouti au recrutement de quatre enseignants-chercheurs (3 maîtres de conférences en TPCA et un dans le champ HCA).

Par ailleurs, une avancée très importante a eu lieu avec l'université qui a permis de procéder au recrutement des enseignants de langue de l'Eav&t en tant que contractuels de l'Université moyennant une convention de mise à

disposition. Cela permettra aux intéressés d'augmenter leur temps de travail et de bénéficier d'une évolution de carrière plus favorable que celle que pouvait leur offrir l'école.

Sur le plan immobilier

Les travaux visant la rénovation énergétique du bâtiment et l'aménagement des espaces extérieurs ont nécessité un gros engagement en temps de la part de l'équipe administrative. Ils sont à présent achevés. Pour mémoire, ces travaux, financés par le plan de relance, s'élevaient à près de 3,6 millions d'euros, contribution de l'école incluse. Ces travaux permettront de réduire la consommation en énergie du bâtiment et de constituer un cadre de vie plus agréable pour les personnels et étudiant.e.s de l'école.

Par ailleurs, l'école a ratifié une charte relative au développement durable avec un plan d'action à mener en articulation avec le plan de sobriété énergétique qu'elle a élaboré afin de réduire de 10% sa consommation pour faire face à la crise énergétique et à l'inflation.

Enfin, les collaborations avec l'université ont permis de :

- mettre en place un intranet qui est opérationnel depuis la rentrée 22-23
- disposer à nouveau d'un accès à Moodle
- faire participer les étudiants internationaux de l'école au module d'intégration des mobilités
- monter des sessions d'aide à l'insertion professionnelle des diplômés
- participer au programme « Université à l'essai »
- accéder au terrain de sport de l'ESIEE
- participer au groupe de travail sur la mobilité, au groupe Egalité, au concours CUBE, etc.

Perspectives 2024

Sur le plan institutionnel

. Le remplacement de la directrice de l'école est en cours car celle-ci est appelée à de nouvelles fonctions au premier septembre 2023. Le président de l'Université sera associé à ce processus de nomination conformément aux statuts de l'Université. Dans l'intervalle de la nomination d'un ou d'une nouvelle directrice, l'intérim sera assuré par la secrétaire générale.

Elaboration du COP de l'école en lien avec l'Université Gustave Eiffel.

Sur le plan de la formation et de la recherche

. L'OCS est chargé d'organiser le colloque du réseau *Espace rural et projet spatial* qui se déroulera en novembre 2023 avec pour thème « L'agriculture, un art d'aménager les espaces ».

. Une grande exposition virtuelle, engagée avec la DAL Martinique, qui vise à valoriser sept études du DSA menées sur les territoires littoraux de cette île depuis près d'une dizaine d'années.

. Consolidation des deux chaires partenariales et de recherche : « Le littoral comme territoire de projets » et « Transition foncière », cette dernière étant pilotée conjointement par l'EIVP au sein de la future fondation Gustave Eiffel et l'OCS-AUSSER.

. L'école souhaite trouver sa place dans le graduate program « Urban Futures » (SFRI) et avancer sur un projet de passerelle entre l'EUP et l'école.

. Par ailleurs, à l'instar de l'Université, le réseau des ENSA envisage d'adopter le portail Pegase comme outil de gestion de la scolarité. Cela facilitera certainement l'interopérabilité de nos données réciproques (mise en œuvre pour les ENSA : 2025).

Sur le plan RH

. Le protocole exceptionnel ayant accompagné la mise en place de la réforme de l'enseignement et de la recherche en architecture touche à sa fin (2018-2023). Les transferts T3 vers T2 ne seront plus possibles. Désormais, seules des ouvertures de postes en cas de mutations ou de départs à la retraite seront possibles. La féminisation du corps enseignant est un vrai sujet dont l'école doit absolument se saisir tant le déséquilibre est flagrant et problématique.

Sur le plan immobilier

. L'école a bénéficié de financements dans le cadre de Résilience 2 pour parachever les travaux de rénovation énergétique du bâtiment (environ 273 000 euros), ainsi que d'une enveloppe de 394k€ pour la sécurisation de la façade nord dont certains vitrages VEC se décollent.

Annexe 4 Document d'orientation de l'ENSG-Géomatique

Contexte général

L'ENSG-Géomatique est devenue le 1^{er} janvier 2020 une école-membre de l'université Gustave Eiffel, tout en demeurant une direction/composante de l'IGN. Tout en étant autonome dans le pilotage et la mise en œuvre des activités de formation et recherche, l'École est en pratique intégrée à l'IGN en termes de gestion et de moyens humains et financiers.

Bilan 2023

L'année scolaire 2022-2023 aura vu une consolidation de l'élargissement de l'inscription administrative des élèves de l'ENSG-Géomatique à l'Université.

La rentrée scolaire 2023-2024 verra l'ouverture de la licence professionnelle MPGE parcours géomètre-géomaticien au sein de l'Université Gustave Eiffel, en remplacement du cycle de technicien géomètre-géomaticien interne à l'ENSG. Cette licence en 3 ans devrait être à la rentrée 2025-2026 co-accréditée et co-portée par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, actuel partenaire de l'ENSG-Géomatique sur une L3 suspendue en géomatique. Dès la rentrée scolaire 2023-2024, le Mastère Spécialisé *Positionnement Précis et Mesures de Déformation (PPMD)* se transformera en une filière de spécialisation de 3^{ème} année du cycle d'ingénieur de l'ENSG.

Du côté formation, l'ENSG finalisera fin 2023, la restructuration du programme d'enseignement du cycle d'ingénieur par l'approche compétences avec l'appui du Centre d'Innovation Pédagogique et Numérique (CIPEN) de l'Université Gustave Eiffel.

Du côté recherche, l'année 2023 verra la concrétisation du recrutement IGN d'un directeur de recherche junior (CPJ) sur le *Couplage entre apprentissage machine et simulation pour la modélisation de l'évolution des territoires*, d'un chargé de recherche du Développement Durable sur les *Systèmes de numérisation géolocalisés*, et d'un ingénieur de recherche autour des *Jumeau Numérique du Territoire National*. Tous les trois seront rattachés pour leur recherche à l'UMR LASTIG. Ils réaliseront leur service d'enseignement principalement au sein de l'ENSG.

Dans le cadre de sa transition écologique, l'ENSG sensibilise depuis 2022 tous ses personnels et tous ses élèves grâce à des ateliers tels que la *Fresque du Climat* et *Inventons nos vies bas-carbone*. Les personnels de l'ENSG et en particulier les enseignants ont suivi en 2023 une série de 5 ateliers/séminaires à l'ENSG organisé par le Campus de la Transition Ecologique et 14 membres de l'équipe pédagogique et enseignante ont participé à un séminaire en résidence sur le site du Campus de la Transition Ecologique à Forges du 19 au 21 juin 2023.

Perspectives 2024

L'école va poursuivre en 2024 sa dynamique d'intrication à l'Université Gustave Eiffel. Dans la perspective de piloter pour l'Université les activités du domaine de la géomatique et de l'observation de la Terre tel que cela est prévu par les statuts de l'Université, le schéma directeur de l'ENSG sera mis à jour et y intégrera la stratégie de recherche, de formation et de valorisation de ce domaine en cohérence avec celle de l'Université et en construisant des indicateurs de performances *ad-hoc*. Ce schéma directeur intégrera également la trajectoire d'intrication à l'Université et en y intégrera un important volet DD&RS et les principales actions associées. Le processus qualité IGN-ENSG « Développer et disséminer les connaissances scientifiques et techniques » qui est piloté par l'ENSG sera mis en cohérence avec celui de l'Université qui deviendra une partie prenante principale de ce processus et qui participera à ce titre aux revues de processus. L'opportunité de l'intégration du processus ENSG, et de ses deux sous-processus « Former les élèves de l'ENSG et les professionnels » et « Conduire les recherches finalisées », dans le processus qualité de l'Université devra être instruite.

L'ENSG-Géomatique poursuivra la réforme de son cycle d'ingénieur pour tenir compte entre autres des injonctions de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) et travaillera avec la VP FIP et l'Institut Gaspard Monge à la communalisation du M1 mention Géomatique co-porté avec la deuxième année du cycle d'ingénieur. Une étude d'opportunité sur l'augmentation du nombre d'élèves ingénieurs formés par l'ENSG sera réalisé conformément au

souhait de l'IGN et de son Conseil d'Administration et à la demande du Secrétariat Général Pour l'Investissement du Premier Ministre.

L'ENSG poursuivra également l'élargissement de son offre de double diplôme et étudiera l'opportunité de la création à Nancy d'une spécialisation de 3^{ème} année du cycle d'ingénieur en Information forestière qui s'appuierait sur le *Laboratoire d'Inventaire Forestier* de l'ENSG, sur l'ENSAI, sur le département le département *d'Analyse des Forêts et des haies* (DAFOR) de l'IGN, si possible sur AgroParisTech, et des partenaires de la filière forestière nancéienne. L'ENSG étant aussi une école du numérique, une formation des élèves et des personnels à la fresque du numérique sera organisée.

L'ENSG travaillera grâce à l'appui d'un chef de projet *Transformation Apprentissage* à la conversion progressive des spécialisations de 3^{ème} année du cycle d'ingénieur en formation par apprentissage avec l'appui du SFA.

L'ENSG-Géomatique utilisera dorénavant les frais de scolarité perçus par l'Université et fléchés vers l'ENSG pour d'une part couvrir des frais relatifs à la scolarité des élèves et d'autre part pour renforcer les pôles d'enseignement de l'ENSG avec des PAST dans plusieurs domaines disciplinaires (Géodésie et topométrie de précision ; Géomagerie ; SIG et analyse spatiale ; Informatique et Technologie des Systèmes d'Information ; Information Forestière).

Du côté des infrastructures numériques, l'année 2024 verra l'installation à l'ENSG-Géomatique du GeoDataCenter, infrastructure de stockage et de diffusion de grande capacité (plusieurs Pétaoctets), co-financée par l'Université Gustave Eiffel et le MESR, qui accueillera d'une part et entre autres les données intermédiaires produites par l'IGN et les données du programme national LIDAR HD et OSC-GE nouvelle génération, et d'autre part les logiciels développés au sein l'IR DataTerra pour la mise en réseau du GeoDataCenter au sein de l'infrastructure décentralisée et à très haut débit développée dans l'Equipex+ GaiaData à destination des communautés scientifiques (notamment et entre autres celles des pôles de données Theia, Form@ter, et Aeris). Cette infrastructure sera liée également à moyen terme une infrastructure de calcul permettant aux chercheurs et aux élèves de réaliser des traitements massifs au plus près des données.

L'année 2024 verra également les premières expérimentations d'une infrastructure de virtualisation d'une salle de classe informatique à l'ENSG et la poursuite active de la participation de l'ENSG au projet du nouveau SI Pégase et au CRM Eudonet.

Annexe 5 Dotation aux composantes de recherche

Rappel sur la méthodologie d'attribution des dotations aux composantes de recherche

Les principes d'établissement de la dotation aux composantes de recherche ont été stabilisés lors du Conseil Académique de juin 2021. Ces principes ont été utilisés pour les attributions de dotations 2022 et 2023.

La dotation-cible globale est répartie en fonction du « *poids* » de chaque composante. Les poids de chaque composante est construit de la façon suivante :

- Sur la base d'*effectifs*, modulée par un *coefficient expérimental* multiplicatif, et un bonus de 10% pour les UMR CNRS
- *Effectifs* : enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, chercheurs et chercheuses, et assimilés (ITPE/IPEF/IR HDR ou évalué·es CESAAR) », actifs en recherche
- *Coefficients expérimentaux* (entre 1 et 2) :
 - o LAMA (1,25), LASTIG (1,5), LIGM (1,5), MSME (1,5) ; Esycom, LGE, Navier, 5 départements à 2 ; laboratoires ex-Upem SHS à 1,05 (transfert de dotation) ;
 - o Modulation de ce coefficient linéairement suivant la nature des effectifs (hors IR HDR) : inchangé si 100% d'enseignant-es-chercheur-es, intervalle [1.05;2] ramené à [1.05;1.33] si 100% de chercheur-es et assimilé-es.

La dotation peut ensuite être modulée en fonction des conditions budgétaires particulières.

- En 2021 pour les dotations 2022, il avait été décidé d'annuler les « baisses de dotations par C/EC » (par rapport à 2021) et de limiter à « +20% » les hausses de dotations lorsqu'elles dépassaient les 30k€ ;
- En 2022 pour les dotations 2023, il avait été décidé d'annuler les « baisses de dotations par C/EC » (par rapport à 2022) et de réduire l'éventail des dotations par « C/EC/I » en conservant une « dotation minimale » à 2327€ par C/EC/I » et en écrétant la dotation maximale à « 4730€ par C/EC/I » pour les composantes les plus dotées par CE/EC/I, de façon à prendre en compte l'augmentation du nombre global de C/EC/I (passage de 597 à 605) tout en conservant l'enveloppe de dotation globale, le contexte budgétaire ne permettant pas de l'augmenter.

Proposition d'attribution de dotations aux composantes de recherche pour 2024

Comme l'année passée, un recensement des « effectifs » à considérer a été fait auprès des composantes de recherche en juin 2023 (en incluant les recrutements 2023, en excluant les chercheur·es associé·es, les émérités, etc...). Il a été avancé pour pouvoir rentrer dans le nouveau calendrier budgétaire. Ce recensement ne peut pas être parfaitement précis à ce stade puisque certaines mobilités ne sont pas encore définitivement assurées, les concours de DR ne sont pas finis, les évaluations CESAAR des ingénieurs du MTECT ayant une activité de recherche ne sont pas encore rendues. Ces incertitudes pourraient mener à des corrections à la marge de la répartition proposée.

Ce recensement conduit à un effectif global de 615 « chercheur·ses, enseignant·es-chercheur·ses et assimilé·es » en 2024, contre 605 en 2023 (augmentation de 1,65%), auquel il faut ajouter 5 EC de l'EIVP (en 2024) avec qui l'université a conclu une convention pour recevoir et reverser une dotation de base. Suivant la Lettre d'Orientation Budgétaire et d'Emploi évoquée lors de la séance, l'enveloppe globale de dotation disponible s'élèverait donc à **1862 k€**.

Sur ces bases, il est proposé d'adopter les mêmes principes que les années précédentes pour l'établissement d'une dotation cible pour chaque composante de recherche en 2024. L'établissement propose par ailleurs les « modulations suivantes » :

- Départ de la dotation établie sur les principes de base initiaux ;

- Limitation « a priori » des variations des dotations par C/EC/I à la baisse et à la hausse ;
- Contrôle « a posteriori » des dotations par EC/C/I : il est proposé de recadrer les dotations pour que l'éventail des dotations par C/EC/I, qui était de [2327€-4730€] en 2023 passe à [2400€-4730€] en 2024.

La proposition conduit à « consommer » une dotation de 1847k€, laissant une petite marge de 15k€ pour prendre en compte les quelques incertitudes sur les effectifs.

Dotation aux composantes de recherche

Unité	DOTATION 2024
ACP	84001
DICEN IDF	26400
ERUDITE	31200
ESYCOM	37840
IRG	62400
LABURBA	38400
LAMA	113245
LASTIG	13171
LATTS	33881
LGE	51833
LIGM	171580
LIPHA	14400
LISAA	110401
LISIS	15637
MSME	115616
Navier	71903
LVMT	48000
AME sans LICIT + LAPEA+UMRAE	95005
COSYS sans LICIT-ECO7 et SATIE	200066
GERS SANS ISTERRE	125633
MAST sans UMR MCD	135202
UMRESTTE	17699
LAPEA	25335

UMRAE	25335
LICIT-ECO7	27406
SATIE (COSYS+TS2)	20147
ISTERRE	9664
UMR MCD	16555
LBA	14749
LBMC	32447
LESCOT	29498
LMA	32447

Annexe 6 Dotation aux composantes de formation

Dotations budgétaires

La dotation globale est répartie entre les composantes de formation, en fonction des effectifs étudiants pondérés selon les critères suivants :

- les effectifs étudiants inscrits en cumulatifs ou dans des formations déléguées sont affectés du coefficient 0,2 ;
- les effectifs étudiants inscrits en filière d'ingénieurs et en BUT secondaire sont affectés du coefficient 3 ;
- les effectifs étudiants inscrits en BUT tertiaire et en licence professionnelle sont affectés du coefficient 1,5 ;
- pour les autres formations de licence et les masters, les composantes ont été réparties en 3 catégories :
 - formations à coûts importants (type 3) : licences et masters IFSA, masters IGM. Les effectifs étudiants inscrits en licence sont affectés du coefficient 3, les effectifs étudiants inscrits en master du coefficient 2,5 ;
 - formation à coûts moyens (type 2) : licence STAPS. Les effectifs étudiants inscrits en licence sont affectés du coefficient 2,3 ;
 - autres formations (type 1) : les effectifs étudiants inscrits en licence sont affectés du coefficient 1,5 ; les effectifs étudiants inscrits en master sont affectés du coefficient 1.

Pour 2024, il est proposé, notamment en compensation face à l'inflation et comme rappelé dans la lettre d'orientation générale et d'emplois, d'augmenter l'enveloppe globale de la dotation aux composantes de formation au niveau de 780 K€. Les calculs sont fondés sur les effectifs de l'université au 15 janvier 2023

Composantes	Dotation 2024	Dot/etu 2024	Variation de dotation 2023 -2024	Variation de dotation / étu 2022-2023
ESIEE-ESIPE	76000	120	8000	7
IFIS	44500	45	0	6
IFSA	94000	101	1500	10
EUP/IFU	10000	46	0	3
EIVP-GU	11500	44	0	4
IGM	39000	94	3500	8
IUT	130000	64	8000	10
LACT	62000	58	5000	5
LCS	60000	61	1000	6
MATHS	53000	56	2000	5
SEG	67000	53	6000	6
SHS	73000	57	5000	5
STAPS	60000	83	3000	8
Total	780000	66	40000	6,4

Dotations en heures équivalent TD

En revanche, la dotation horaire reste stable à part une légère augmentation pour l'UFR de Mathématiques (augmentation d'un groupe de TD) et le déploiement des heures de génie urbain sur l'EIVP.

Composante	Dotation BI 2024
ESIEE-ESIFE	17800
IFIS	19100
IFSA	19000
IFU - EUP	5300
EIVP - GU	3200
IGM	5500
IUT	47550
LACT	14250
LCS	17700
MATHS	12650
SEG	16900
SHS	16950
STAPS	10300
Total	206200